

Concours d'admission au collège national de moniteurs et d'athlètes, examen du brevet de moniteur d'éducation physique et sportive et concours de recrutement des fonctionnaires du corps des moniteurs d'éducation physique et sportive.

Par arrêté en date du 1^{er} mars 1945, les épreuves de la session complémentaire 1944 du concours d'admission au collège national de moniteurs et d'athlètes, de l'examen du brevet de moniteur d'éducation physique et sportive et du concours de recrutement des fonctionnaires du corps des moniteurs d'éducation physique et sportive, qui, en raison des circonstances, n'ont pu avoir lieu aux dates prévues, sont reportées aux dates ci-après :

Pour les candidates.

Epreuves physiques éliminatoires : 4 au 6 avril 1945.

Examen de culture générale : 7 avril 1945.

Epreuves de classement : 9 au 18 avril 1945.

Pour les candidats.

Epreuves de classement : 19 au 28 avril 1945.